

---

## Règlement d'intervention pour l'attribution de subventions

---

### Bordeaux Métropole

Esplanade Charles de Gaulle

33076 Bordeaux

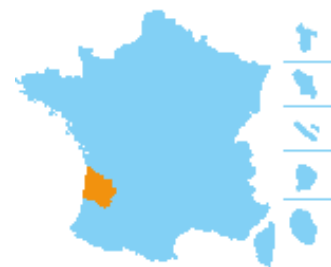
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Laure Romani

[l.romani@bordeaux-metropole.fr](mailto:l.romani@bordeaux-metropole.fr)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



---

## CONTEXTE

En vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets de 7% par an sur 5 ans, la Communauté urbaine de Bordeaux a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME en octobre 2011.

Parmi les différentes actions à développer dans le cadre du PLPD, l'attribution de subventions aux structures œuvrant en faveur de la réduction des déchets est à mettre en place. Cette aide vise à promouvoir la mise en oeuvre d'actions innovantes concourant de façon concrète aux objectifs du PLPD.

Pour cela, la Cub a souhaité établir un règlement qui s'applique à l'ensemble des subventions attribuées au titre de ces actions. Ce règlement définit les conditions générales et les modalités d'attribution des subventions.

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

- Mettre en place des critères d'éligibilité et d'évaluation afin de traiter au mieux les demandes de subvention reçues
- Définir les types de subventions possibles (participation financière, attribution d'aides "en nature")
- Définir les modalités d'attribution de ces aides

### Résultats quantitatifs

- une enveloppe budgétaire spécifique déterminée (40 000 euros pour la 1ère année)
- à ce jour, 2 demandes d'aide traitées

### Résultats qualitatifs

- Transparence dans l'attribution des aides (critères et évaluation)
- Appui sur les associations pour la réalisation des actions de sensibilisation aux gestes de prévention

## MISE EN OEUVRE

### Planning

- Groupe de travail avec les différentes directions concernées (services des aides publiques...) - Janvier 2013
- Vote en délibération du conseil communautaire le 22 mars 2013

### **Moyens humains**

- Chargée de mission : 0.02 ETP
- Responsable de service : 0.01 ETP

### **Moyens financiers**

- Ligne budgétaire de 40 000 euros pour 2013

### **Moyens techniques**

Néant

### **Partenaires mobilisés**

Néant

## **VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE**

### **Facteurs de réussites**

Facilement reproductible

### **Difficultés rencontrées**

Néant

### **Recommandations éventuelles**

Néant

---

### **Mots clés**

PREVENTION DES DECHETS | ASSOCIATIONS | TARIFICATION INCITATIVE

### **Dernière actualisation**

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

### **Contact ADEME**

admin AW

[alexandre.bonne@smile.fr](mailto:alexandre.bonne@smile.fr)

Direction régionale toutes les régions